



ANNEXE 2 – PROCEDURE DE COMMANDE

1 PRE REQUIS

Afin de pouvoir bénéficier du Service, l'OC devra préalablement avoir validé l'éligibilité du site de livraison en transmettant sa demande par mail à l'adresse fttepassifinfo@srr.fr.

Une confirmation de l'éligibilité sera transmise à l'OC sous un délai maximal de trois (3) jours ouvrés.

En cas d'éligibilité, l'OC peut faire une demande d'accès auprès de SRR.

Pour être éligible, le site entreprise devra comporter les mentions :

- « BRE Déployé » : le boîtier de raccordement entreprise est installé. Le lien passif FTTE est proposé avec un délai possiblement réduit ;
- Ou « BRE à Déployer » : le boîtier de raccordement entreprise n'est pas installé. Le lien passif FTTE est proposé avec un délai maximum de 45 jours ouvrés à compter l'accusé réception de commande transmis par mail et peut être allongé selon les contraintes rencontrées lors du déploiement.

Hors situations exceptionnelles et sous réserve de capacité sur les liens NRO-PM, le délai de livraison de l'accès FTTE est de 45 jours ouvrés, après l'acceptation de la commande.

Les parties conviennent que les « situations exceptionnelles » correspondent notamment aux cas ci-dessous énumérés :

- Dégradation des infrastructures existantes ;
- Capacité du réseau insuffisante (étude de charge des poteaux, capacité d'accueil des PIT,) ;
- Absence de réponse de la part des gestionnaires de voirie à une demande d'autorisation.

Les conditions d'accès et d'utilisation du Service sont décrites en Annexe 3 « STAS ».

Afin de bénéficier de l'offre livrée au NRO, l'OC doit disposer d'un accès au NRO de SRR en souscrivant aux Conditions Particulières du Service d'Hébergement.

2 PROCEDURE TEMPORAIRE DE COMMANDE

Afin de commander un accès FTTE passif, l'OC devra envoyer le bon de commande d'accès FTTE passif à l'adresse suivante : fttepassif@srr.fr

SRR pourra refuser une demande d'accès FTTE passif en cas de :

- non éligibilité,
- saturation de la disponibilité de liens NRO-PM ou en cas de saturation du BRE le plus proche et sans alternative satisfaisante.

Dans ces cas précis l'OC recevra par mail un AR KO par mail avec la cause du rejet.



Une fois la demande d'accès acceptée par SRR, elle sera définitive et aura valeur de commande.

L'OC recevra un AR OK par mail.

SRR informera l'OC par mail de l'évolution de son raccordement FTTE pour les étapes suivantes :

- Rendez-vous de visite technique,
- Rendez-vous de raccordement client,
- Mise en service (avec procès-verbal de livraison).

L'OC pourra à tout moment prendre contact avec SRR par mail à l'adresse fttepassif@srr.fr obtenir des informations relatives à sa commande, pour modifier ou annuler sa commande le cas échéant, conformément aux dispositions du contrat.

3 MODIFICATION DE COMMANDE

L'OC aura la possibilité de modifier le régime de GTR sur une commande livrée sous réserve du respect d'un préavis de quinze (15) jours calendaires minimum.

Pour ce faire, l'OC devra adresser un mail à fttepassif@srr.fr avec en objet « MODIFICATION DE COMMANDE » et indiquer qu'il souhaite un upgrade vers une GTR 4H HNO ou de downgrade vers une GTR 4H HO.

L'OC recevra un mail de confirmation de réalisation de changement de régime GTR.

4 RESILIATION DE COMMANDE

L'OC aura la possibilité de résilier sa commande à tout moment par mail à l'adresse fttepassif@srr.fr.

L'OC recevra un mail de confirmation de réalisation de résiliation de la commande une fois la commande résiliée.